



LES MATHES | LA PALMYRE  
DESTINATION NATURE

ADOPTÉ EN  
SEANCE DU 22 OCT. 2024

DGS/PV - 7

Les Mathes, le 1<sup>er</sup> Août 2024

Affiché le  
24 OCT. 2024

SÉANCE DU 31 JUILLET 2024

PROCES-VERBAL

**Pour tout renseignement complémentaire sur le contenu des délibérations, prière de bien vouloir s'adresser en mairie où le registre est consultable par le public**

Nombre de membres composant le Conseil	19
Nombre de Conseillers en exercice	19
Présents	10
Absent(s) représenté(es)	4
Absent(s) excusé(es)	2
Absent(e) non excusé(es)	3

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TRENTE ET UN JUILLET A HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 26 juillet 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : M. BASCLE, JP. CARON, S. THIRÉ, C. AUGUSTIN, F.X DEGORCE-DUMAS, K. POUILLAT, D. CHEVALIER, L. PICON, M.L FREUND, B. LARGETEAU

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : P. SAENZ à J.P CARON, C. LEYRAUD à M. BASCLE, J.C PILLET à F.X DEGORCE-DUMAS, C.LOCHET à S. THIRÉ

**ABSENTS EXCUSÉS** : A. ROSSARD, D. FRADIN

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : P. LE TELLIER, K. HARRACA, R. PRUNIER

**SECRETARE DE SÉANCE** : C. AUGUSTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Céline AUGUSTIN ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Madame le Maire ouvre la séance.



Elle fait procéder à la désignation du secrétaire (Mme C. AUGUSTIN).

**L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :**

1. Autorisation de signer un avenant au marché public n°2024/01 pour le spectacle Pyrotechnique de La Palmyre d'août 2024

**Questions diverses**

**MARCHÉS PUBLICS**

Autorisation de signer un avenant au marché public n°2024/01 pour le spectacle Pyrotechnique de La Palmyre d'août 2024

**LE CONSEIL,**

vu le marché public attribué à CARAT Pyrotechnie pour assurer le spectacle pyrotechnique du 4 août 2024 à La Palmyre pour un montant de 51 550,00 € HT, considérant que la mise en place des barges depuis lesquelles sera tiré le feu d'artifice devra s'effectuer dès le vendredi 2 août sollicitant ainsi le prestataire un jour supplémentaire, attendu que ce renfort humain est indispensable à la bonne organisation du spectacle pyrotechnique « son et lumière » précité, vu le devis du prestataire « Carat Pyrotechnie » en date du 16 juillet 2024 d'un montant de 4 150,00 € HT pour la mise à disposition de 6 artificiers et 4 techniciens le 2 août 2024, considérant que l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique dispose qu'un marché « peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur (...) à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures... », attendu que le devis présenté est inférieur à ce seuil, considérant qu'il convient de signer un avenant au marché n°2024/01 relatif au « Spectacle Pyrotechnique de La Palmyre d'août 2024 » pour engager la dépense supplémentaire de 4 150,00 € HT, attendu que l'assemblée délibérante doit autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché, vu le budget communal,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché n°2024/01 relatif au « Spectacle Pyrotechnique de La Palmyre d'août 2024 » pour un montant de 4 150,00 € HT. **DIT** que la dépense en résultant sera constatée au budget communal, chapitre 011. **(Unanimité).**

**Pas de questions diverses.**

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 8H50

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Céline AUGUSTIN

**LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE**

Marie BASCLE

